

Les enjeux pour l'année Qu'est-ce qui nous attend en 2007-2008

Au plan local

D'abord, sur le plan local, outre les dossiers récurrents et habituels, notre syndicat sera très accaparé par trois dossiers juridiques à portée nationale.

Le premier concerne l'appel en Cour supérieure de la décision de Commission des relations de travail dans la plainte que nous avons logée concernant la reprise des journées de grève, sans rémunération, ce qui constituait, à notre avis, une grave atteinte à notre droit de grève. La Commission ne nous a pas donné raison, et cette décision a été maintenue par l'instance d'appel de la Commission des relations de travail. La FNEEQ a donc décidé d'en appeler de cette décision. Et c'est notre syndicat qui a été retenu pour porter cette décision en appel, dans la poursuite des démarches déjà initiées.

Le second, portant sur la même question, sera l'audition dans quelques jours d'un grief que nous avons aussi logé à la même époque où nous réclamons cette fois d'être rémunéré pour ces jours de reprises.

Enfin, nous sommes aussi impliqués dans un autre grief à portée nationale, cette fois, à l'encontre des méthodes arbitraires utilisées par le Bureau de placement pour venir faire des ponctions rétroactives dans notre masse salariale lorsque ce dernier juge que nous n'avons pas suffisamment ouvert de postes et de charges annuelles de remplacement une année donnée.

Parmi les préoccupations qui mobiliseront aussi nos énergies, le dossier du recrutement pour consolider nos programmes en difficulté, sera encore cette année à l'ordre du jour.

Dans les dossiers que nous aurons à traiter avec la partie patronale locale, la Politique d'assistance professionnelle sera sans doute la plus difficile à négocier. Et ce pour toutes les raisons que nous connaissons, dont notamment la pression accrue de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Celle-ci continue en effet à promouvoir la mise en place, par les Collèges, de programmes systématiques d'évaluation non seulement des enseignements, mais aussi des enseignantes et des enseignants. Comment peut-elle oublier les conséquences perverses que l'on connaît, notamment dans les universités où pareilles procédures existent? Comment peut-elle faire fi de l'inefficacité reconnue de tels programmes à résoudre les véritables problèmes? Rappelons qu'à cet égard, la convention collective, à son Annexe VIII-3, parle d'évaluation des enseignements et incitent les parties à s'entendre pour élaborer, développer et mettre en œuvre des pratiques d'évaluation formative dont les objectifs sont de faciliter l'accomplissement des tâches reliées à l'enseignement, l'intégration et la participation à la vie départementale et à la vie institutionnelle, et de permettre le développement professionnel des enseignantes et des enseignants.



... SOMMAIRE ...

- Les enjeux pour l'année 1
- Congrès de l'Internationale de l'Éducation à Berlin 2

→ → → Suite de la page 1

Mais de tous les dossiers que le syndicat aura à traiter, c'est sans doute la mise en œuvre de la Politique contre le harcèlement psychologique et la violence au travail qui risque de mobiliser le plus d'énergies cette année, et pas seulement chez nous, mais dans tout le réseau collégial, du moins, selon les derniers échanges que nous avons eus avec nos camarades d'autres cégeps. De concert avec la partie patronale, il faudra probablement réviser certains aspects de la politique que nous avons négociée et sur laquelle une entente était intervenue. De par la nature même de notre profession et de la place centrale qu'occupe l'autonomie départementale dans la gestion collective de l'organisation de notre travail, ces dossiers peuvent devenir particulièrement complexes à traiter. De plus, la loi est relativement récente et pour le mouvement syndical, les bonnes pratiques et les bonnes façons de traiter ces dossiers restent encore, en bonne partie, à définir.

Cette année, il faudra également porter une attention particulière aux consultations que conduira le Conseil

d'administration sur le Plan stratégique du Collège. Les derniers comptes rendus du comité du Conseil d'administration chargé de recueillir les premières suggestions du milieu nous indiquent plusieurs points de convergence, mais aussi certains points de divergence qui risquent d'avoir un impact important sur les conditions d'exercice de notre travail et sur le point de vue que nous défendons sur la place et le rôle de l'enseignement collégial dans notre société.

Enfin, il nous faudra aussi cette année, comme depuis quelques années déjà, exercer une vigilance particulière face à un renouvellement et à une rotation de plus en plus fréquente d'un bon nombre de cadres pas encore tout à fait aguerris aux façons de faire, parfois particulières, ici, au collège Ahuntsic.

Dans un prochain article, nous aborderons les grands enjeux nationaux auxquels il faut s'attendre pour l'année qui vient et plus particulièrement dans le secteur de l'éducation.

Congrès de l'IE à Berlin

Mission accomplie pour la FNEEQ

Une importante délégation de la FNEEQ a assisté, en juillet dernier, au Ve congrès de l'Internationale de l'Éducation (IE), une organisation qui regroupe maintenant plus de 30 millions d'enseignantes et d'enseignants à travers le monde et à laquelle la FNEEQ est affiliée. L'IE est, en fait, une fédération internationale de syndicats de l'enseignement, qui œuvre à la promotion de l'éducation et à l'amélioration des conditions de travail de celles et ceux qui la font.

La FNEEQ avait droit à trois délégués officiels, mais une bonne douzaine d'enseignantes et d'enseignants membres de syndicats FNEEQ se sont rendus à Berlin sur leur propre base, afin de participer, en tout ou en partie, à ce congrès coloré et dynamique qui a permis aux

organisations membres de l'IE de faire le point sur les principaux enjeux qui confrontent l'éducation, à l'heure du « tout au marché ».

Les sujets de préoccupation ne manquent pas dans ce genre de congrès, qui aura lieu dorénavant tous les 4 ans. Toutes les résolutions, sauf celles d'urgences, étaient reliées au thème retenu « S'unir pour une éducation de qualité et une justice sociale ». La délégation de la FNEEQ avait cependant choisi de concentrer ses efforts sur le développement des positions de l'IE en matière de formation professionnelle et technique (FPT) ainsi que sur les conditions de travail des chargés-es de cours dans les universités. Dans les deux cas, nos objectifs ont été atteints et on peut dire « mission accomplie ».

→ → → Suite de la page 2

Les amendements apportés par la FNEEQ aux recommandations sur la FPT soulignaient l'importance d'assurer dans ce domaine une formation générale solide et celle de garantir, à l'image de ce que nous tenons à préserver dans les cégeps, le caractère générique de la formation spécifique. Ces amendements, préparés par le comité école et société, ont tous été adoptés par le congrès.

Par ailleurs, saisie d'une résolution en ce sens, l'IE a été sollicitée à se préoccuper de l'augmentation des contrats à durée déterminée dans l'enseignement supérieur. Un intense travail de lobbying, avant le congrès, a permis de s'assurer qu'en cette matière, les positions arrêtées par l'IE tiennent mieux compte de la réalité québécoise, où les luttes du regroupement université ont démontré l'importance d'améliorer les conditions de travail des chargés de cours, et de ne pas se contenter de dénoncer la précarité.

Mais s'il fallait retenir une seule préoccupation majeure ayant traversé tout le congrès, ce serait celle de la privatisation de l'éducation, qui inquiète les syndicats du Nord comme du Sud de la planète.

Une commercialisation... pas toujours insidieuse

La situation de l'éducation, dans les pays représentés à l'IE, est forcément très différente d'un endroit à l'autre. Mais il n'est virtuellement aucune organisation syndicale, à travers le monde, qui n'ait pas à s'inquiéter de la présence croissante du secteur privé en éducation.

Dans certains pays, comme le Chili, des firmes privées se sont littéralement engouffrées dans ce secteur ouvert par le gouvernement sous les pressions de la Banque mondiale. Résultat : un système d'éducation hautement ségrégué, à plusieurs vitesses, et des hommes et femmes d'affaires qui sont littéralement devenus des millionnaires de l'éducation.

En Australie, de vastes réformes en formation professionnelle et technique ont conduit à une flambée des droits de scolarité dans ce secteur. On rapporte qu'il faut parfois déboursier jusqu'à sept ou huit mille dollars pour

un cours de coiffure impossible à obtenir autrement! En Argentine, c'est l'éducation supérieure qui a été la proie du secteur privé, et de nombreuses universités sont complètement privatisées. Ces universités ne se contentent pas d'offrir une éducation supérieure commercialisée : elles s'affichent aussi comme de fières relayeuses des valeurs et façons de faire des entreprises qui les exploitent!

On pourrait donner bien d'autres exemples. Malgré le blocage des négociations entourant la libéralisation du commerce des services (AGCS), plusieurs accords bilatéraux ont fait de l'éducation un bien marchand, quand elle ne subit pas à l'intérieur même du pays, des pressions en ce sens. Inquiète du recul que cela signifie pour le droit à l'éducation, l'IE a notamment commandé une étude sur la privatisation en éducation, de telle sorte que le phénomène soit documenté et afin de se donner les moyens d'une meilleure résistance. Cette étude, qui sera disponible en version finale cet automne, a été réalisée par S. Ball et D. Youdell, de l'Université London, en Angleterre.

La « coca-colaisation » de l'éducation

Cette étude distingue deux sortes de privatisation. D'abord celle qui est « endogène », impliquant l'importation en éducation d'idées, de techniques et de pratiques issues du secteur privé ; ensuite la privatisation « exogène », qui ouvre quant à elle les services éducatifs à une participation directe du secteur privé. Dans ces deux cas, les auteurs insistent sur le manque de transparence de ces glissements vers le secteur privé, qui se font le plus souvent à l'insu des citoyens.

Les exemples abondent dans cette étude qui relève aussi des changements importants dans le vocabulaire même de l'éducation, alors que les étudiantes et étudiants deviennent des clients, que la concurrence remplace la coopération et que le développement du capital humain devient un paradigme intégrateur. Les conséquences sur les conditions de travail des enseignantes et des enseignants sont directes : rémunération à la performance, évaluations externes systématiques, obligation de se conformer au modèle dominant.

→

→ → → Suite de la page 2

La plupart du temps, les décisions gouvernementales permettant le recours au privé sont basées sur de prétendues mauvaises performances du système public d'éducation. Au Québec, nous connaissons bien ce refrain, dans la santé; c'est aussi malheureusement ce qui guette le monde de l'éducation.

Impossible de ne pas penser, au Québec, aux nombreuses critiques adressées à école publique, insuffisamment financée par rapport à ses besoins modernes. On assiste ainsi à l'augmentation des demandes d'admission à l'école privée et à un foisonnement d'écoles publiques qui se dotent de projets particuliers, devenant ainsi dans les faits des écoles semi-privées, puisqu'elles sélectionnent et qu'elles exigent des frais compensa-

toires. Ceci montre amplement que le danger de la privatisation est aussi bel et bien présent au Québec. Aucun débat public, il va sans dire, n'est sérieusement mené sur cet enjeu pourtant crucial. L'enseignement supérieur subit lui aussi des menaces similaires : le sous financement des universités et des cégeps les obligeant à se jeter dans une concurrence malsaine pour des sources extérieures de revenus.

Les participants de la FNEEQ à l'IE de Berlin ont tous exprimé leur enthousiasme à la suite de cette expérience, qui a permis un partage unique avec des collègues de partout dans le monde, tant au niveau humain que sur celui des préoccupations et des analyses.

Projet de modification sur le Règlement sur le régime d'études collégiales

Le Conseil supérieur de l'éducation nous donne raison

On se rappellera que ministère de l'éducation, dans une décision unilatérale et sans consultation adéquate notamment des Collèges, a décidé d'abaisser les exigences en mathématique pour l'obtention du DES : dorénavant, le cours de Mathématique 416 est jugé suffisant pour l'obtention du DES. Les Collèges ont ainsi été mis devant un état, et ce, sans même que le Règlement sur le régime d'études collégiales (RREC) n'ait été modifié. Petit oubli ou mépris ?

Devant cette contradiction juridique, la Ministre Michèle Courchesne décidait quand même d'aller de l'avant et déposait un Projet de modification sur le Règlement sur le régime d'études collégiales visant à régulariser la situation.

Plusieurs intervenants, dont la FNEEQ, critiquèrent ce projet de modification au Règlement et exigèrent qu'au moins, le Conseil supérieur de l'éducation soit appelé à émettre un avis sur la question. Devant le tollé général dont les médias ont largement fait écho depuis, la Ministre se plia aux pressions et demanda un avis au Conseil supérieur le 27 juin dernier.

En août dernier, le Conseil supérieur de l'éducation émettait son avis sur la question, donnant en très grande partie raison à ceux, dont nous sommes, qui critiquèrent cet abaissement des exigences en mathématique pour l'obtention du DES et en conséquence d'entrée au CÉGEP.

Nous reproduisons en pages 5 et 6 la synthèse des positions retenues par le Conseil supérieur de l'éducation dans son avis.

Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)

Synthèse des positions du Conseil

Le Conseil supérieur de l'éducation a reçu le 27 juin 2007 une demande d'avis de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Mme Michelle Courchesne, sur le Projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Il s'agit de modifications de concordance pour tenir compte de l'application progressive du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Les changements proposés modifient les conditions d'admission à un programme en vue de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) pour les titulaires du diplôme d'études secondaires (DES) et pour les personnes qui possèdent un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Le Conseil a analysé ces modifications en fonction de certains éléments clés qu'il avait dégagés dans des avis antérieurs relativement aux conditions de sanction au secondaire, aux conditions d'admission au collégial et à la transition interordres, à savoir :

- le rehaussement des exigences pour l'obtention du DES;
- l'importance d'une formation initiale appropriée pour soutenir la réussite au collégial;
- l'importance de conditions d'encadrement pour faciliter la transition interordres;
- l'importance de bien soutenir les activités de mise à niveau.

À la suite de l'analyse des modifications proposées et de la consultation d'organismes du réseau des établissements d'enseignement collégial, le Conseil en arrive aux conclusions exposées ci-dessous.

Au regard des modifications relatives à l'admission au collégial sur la base d'un diplôme d'études secondaires (DES) :

- considérant le rehaussement des exigences de sanction pour l'obtention du DES;

- considérant que ces nouvelles exigences assureront, à compter de 2010, une formation initiale solide pour la poursuite des études au collégial;

le Conseil souscrit à la modification proposée, à savoir l'admission au collégial sur la base d'un DES.

Toutefois,

- considérant que, pour l'obtention du DES, une des exigences est maintenant la réussite de la mathématique de la 4^e secondaire et non plus celle de la 5^e secondaire;
- considérant l'introduction progressive, d'ici 2010, d'un nouveau programme de mathématique au secondaire dont le contenu sera rehaussé;
- considérant que, depuis 1997, l'exigence concernant la mathématique pour être admis au collégial était d'avoir réussi la mathématique de la 5^e secondaire et que cette formation a contribué avec les autres exigences du DES+¹ à la hausse de la réussite et de la diplomation au collégial;

le Conseil recommande à la ministre de s'assurer que les élèves qui obtiendront leur DES en 2010 auront une formation en mathématique comparable à celle qui est exigée depuis 1997 en vue de poursuivre des études collégiales, soit l'équivalent du cours Mathématique 514.

Au regard de l'admission au collégial sur la base d'un diplôme d'études secondaires pendant la période de transition 2007-2010 :

- considérant que le Projet de règlement prévoit l'admission au collégial sur la base de l'obtention du DES;
- considérant l'existence d'une période de transition pour tenir compte de l'implantation progressive du nouveau programme de mathématique au second cycle du secondaire;
- considérant que, pendant cette période de transition, le niveau de mathématique exigé pour l'admission générale au collégial est celui de la mathématique de la 4^e secondaire et non de la 5^e secondaire;
- considérant que les programmes de sciences humaines de même que d'histoire et civilisation ont été conçus en fonction de l'exigence d'avoir réussi la mathématique de la 5^e secondaire pour suivre le cours de méthodes quantitatives;

- considérant qu'en conséquence, pendant la période de transition, certains élèves pourraient être admis aux programmes de sciences humaines de même que d'histoire et civilisation sans avoir la formation initiale appropriée et que cela pourrait faire obstacle à leur réussite;

le Conseil recommande à la ministre, pendant la période de transition, d'établir comme condition particulière d'admission aux programmes de sciences humaines de même que d'histoire et civilisation le fait d'avoir réussi la mathématique de la 5^e secondaire.

Toutefois,

- considérant que, pour l'année scolaire 2007-2008, une formule de rattrapage particulière de quinze heures a déjà été annoncée pour les programmes de sciences humaines de même que d'histoire et civilisation et que les dispositions à cet effet sont déjà prises dans certains établissements d'enseignement collégial;
- considérant que la formule proposée suscite des inquiétudes quant à son efficacité;

le Conseil recommande à la ministre de permettre aux établissements d'enseignement collégial, en 2007-2008, d'offrir des modules additionnels de formation d'appoint en mathématique aux étudiants qui ont besoin de plus de quinze heures et d'en assurer le financement.

Enfin,

- considérant le fait que, pendant la période de transition, la réussite de la mathématique de la 5^e secondaire devient une condition particulière d'admission à quinze programmes d'études techniques, à l'instar de la recommandation que le Conseil formule dans le présent avis pour l'admission aux programmes de sciences humaines de même que d'histoire et civilisation;
- considérant que, pendant la période de transition, il n'existe pas de formation d'appoint spécifique pour combler la formation manquante en mathématique;

le Conseil recommande à la ministre de s'assurer que, pendant la période de transition, des activités de formation d'appoint seront offertes aux élèves admis au collégial qui ne satisfont pas à cette condition particulière d'admission.

Au regard des modifications relatives à l'admission au collégial sur la base d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) :

- considérant que le Projet de règlement propose d'imposer aux détenteurs d'un DEP non en continuité de formation² l'exigence d'avoir obtenu les unités de la 5^e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde et de la 4^e secondaire en mathématique;
- considérant que ces exigences placent l'élève dans un contexte facilitant la réussite en vue de la poursuite de ses études;
- considérant que les établissements d'enseignement collégial peuvent imposer des activités de mise à niveau que peut déterminer la ministre;
- considérant les résultats préliminaires positifs des expérimentations menées depuis 2003 dans les programmes menant à l'obtention d'un DEP en continuité de formation au regard de la persévérance scolaire et de la réussite des cours dans le programme d'études;
- considérant que les conditions d'encadrement et les critères servant à déterminer les parcours en continuité de formation entre les programmes menant à l'obtention d'un DEP et les programmes menant à l'obtention d'un DEC constituent un cadre favorisant la transition entre les secteurs de formation et la réussite des étudiants;

le Conseil souscrit aux modalités d'admission proposées dans le Projet de règlement pour les titulaires d'un DEP.

Toutefois, le Conseil demande à la ministre :

- de faire un suivi attentif du cheminement des élèves inscrits au collégial sur la base d'un DEP afin de s'assurer que les conditions offertes favorisent leur réussite et facilitent la transition interordres;
- d'élaborer et d'offrir au collégial des activités de mise à niveau en science et technologie ainsi qu'en histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire pour les titulaires d'un DEP qui n'auraient pas obtenu les unités prévues dans ces matières.

¹ Ces autres exigences sont d'avoir réussi les cours des matières suivantes : langue d'enseignement et langue seconde de la 5^e secondaire ainsi que sciences physiques et histoire de la 4^e secondaire. Ce sont les mêmes exigences qui entrent en vigueur pour l'obtention du DES en 2007, sauf pour la réussite du cours de mathématique de la 5^e secondaire.

² Ce sont des programmes menant à l'obtention d'un DEP pour lesquels il n'existe pas de passerelles avec des programmes menant à l'obtention d'un DEC.